



### **Société des Régates de Vannes**

Fondée en 1843

allée des Frères Cadoret

île de Conleau

Association déclarée d'utilité publique (11.02.1886)

56000 VANNES

Mob 06 07 80 22 78

Email [srv.vannes@gmail.com](mailto:srv.vannes@gmail.com)

Site <http://srv.srvannes.fr>

**Club FFV 56009**

**Club FFH 2388**

### **INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE VOILE LEGERE 2017-2020**

Nom de la compétition : Tour Autour du Golfe 2020 « TAG »

Dates complètes : du 01 au 02 Août 2020

Lieu : Golfe du Morbihan / Arradon

Autorité Organisatrice : SRV

Grade : 5 A

Régate inscrite au Championnat des GUEPARDS

#### **Terminologie**

Le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau.

#### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

1.1 Les RCV 2017-2020

1.2 L'avis de course

1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.

1.3 Les règlements fédéraux.

1.4 Le règlement sportif de la classe des GUEPARDS.

1.5 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

#### **2. AVIS AUX CONCURRENTS**

2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé : dans les locaux du club « CNA » à Arradon.

#### **3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### **4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le port d'Arradon

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

## 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Dates	Horaires	Désignation
Vendredi 31 juillet	18h00- 19h30	Permanence assurée au local SRV de Conleau Port du masque Obligatoire
Samedi 01 Aout	10h00	Briefing éventuel, port du masque obligatoire
	11h00	Mise à disposition pour une ou plusieurs courses
Dimanche 02 Aout	10h00	Mise à disposition pour une ou plusieurs courses
	16h30	Remise des Prix, Port du masque obligatoire

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe servant de signal d'avertissement sont :

Dériveurs divers :	Flamme Verte
Dériveurs traditionnels :	Flamme Fushias
Cata :	Pavillon F18
Guépards:	Pavillon Guépard
Skiffs:	Pavillon Blanc siglé « Série »

## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Parcours**.

La zone de départ est située devant Arradon à l'ouest de Logoden, entre Logoden et Holavre pour le premier départ.

## 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe Parcours** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

8.2 Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **Annexe Parcours**.

8.3 **Bouée de dégagement** – Le comité de course se réserve la possibilité d'ajouter une bouée de dégagement pour chacun des parcours de type « raids ».

Si une bouée de dégagement est à contourner, il sera hissé le pavillon « D », au bateau comité, au plus tard avec le signal préparatoire.

Si cette marque est à laissée à tribord, il sera également hissé, au même moment, un pavillon vert. En cas d'absence de ce pavillon vert, la marque sera à laisser à bâbord.

## 9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée seront les suivantes

Marque de départ	Marques de parcours	Marque d'arrivée
Bateau comité et Bouée Conique	Suivant l'annexe parcours	Bateau Comité et Bouée Conique

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe Zone de course**.

## 11. LE DEPART

**Les lignes du premier départ du matin sera située entre Arradon, Holavre et les Logoden**

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la côté parcours de la bouée Conique à l'extrémité bâbord.
- 11.2 **Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. Cette zone est située dans les 50 mètres sous le vent de la ligne de départ.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

**Pavillon « O »** - L'envoi du pavillon « O » sur un bateau comité situé à proximité d'une marque signalée par un \* dans les annexes parcours signifie : « Rejoignez directement l'arrivée ». Les concurrents doivent alors franchir la porte formée par la marque et le bateau du comité puis rejoindre directement la ligne d'arrivée définie à « l'Annexe Parcours » et au point 13, sans respecter les marques et passages définies entre la position de la marque ou est envoyé le pavillon « O » et la ligne d'arrivée.

## 13. L'ARRIVEE

- La ligne d'arrivée se fera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée (9.1 des IC).

- Arrivée réduite entre un bateau du Comité de Course arborant un **pavillon S** et le côté parcours à la marque de parcours choisie par le Comité.

- **Pavillon jaune** Arrivée réduite en « eau libre », **Pour tous les parcours, l'envoi d'un pavillon jaune sur un ou plusieurs des bateaux de l'organisation signifie : « Attention, dirigez vous vers le bateau comité où une arrivée va être jugée »**. Cette arrivée réduite sera jugée entre le bateau du Comité de Course arborant un **pavillon S** et un **pavillon jaune** et le côté parcours d'une bouée d'une bouée conique blanche.

Nota : Une fois que tous les bateaux auront passés cette ligne d'arrivée, un nouveau départ sera donné au plus vite (aux alentours de la Zone d'arrivée) pour poursuivre le parcours tel que défini. Une bouée de dégagement pourra être mise en place éventuellement

- **A toutes les marques de parcours**, signalées par un \* dans les annexes parcours, il pourra être effectué un pointage officiel qui pourra servir de temps d'arrivée au cas où les conditions ne permettent pas de finir la course. La mise en place de ce pointage officiel et la décision de l'utiliser sont de la responsabilité du seul comité de course.

## 14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Temps cible</i>	<i>Temps limite du premier pour finir</i>	<i>Temps limite pour finir après le premier de sa série</i>
Dériveurs Skiffs, tradi, Cata et Guépards	Sans Objet	Sans Objet	1h00 0h30

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le local « accueil » du « CNA » au port d'Arradon.

- Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau de sa série a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située dans le local « accueil » du « CNA » au port d'Arradon.  
Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Evacuation des détritres
  - Communication radio
- 16.6 Le dernier jour de la régates, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
  - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.
- 17 CLASSEMENT**
- 17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 17.2 **Courses retirées**  
Lorsque 4 courses au moins auront été disputées et validées, une course sera retirée pour les classements généraux.  
Lorsque 8 courses au moins auront été disputées et validées, deux courses seront retirées pour les classements généraux.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18 REGLES DE SECURITE**
- 18.1 Le comité de course assurera un élargement départ sur l'eau lors du passage à la première marque de parcours et le passage à l'arrivée ou l'abandon signalé tiendra lieu d'élargement retour.
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 Lorsque le Pavillon « V » est hissé au comité de course la procédure d'assistance d'urgence entre en application. Les directeurs d'équipes et entraîneurs devront se mettre à disposition du leader sécu. Ceci modifie Signaux de course. Lorsque cette règle est en application, l'instruction 23.1 des IC ne s'applique plus aux directeurs d'équipes, entraîneurs concernés.
- 18.4 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.
- 18.5 **Afin de garder une flotte homogène et par mesure de sécurité**, Si un bateau de l'organisation le demande, **un bateau en retard doit impérativement accepter la remorque proposée**. Le ou les bateaux remorqués seront classés sur la course après le dernier bateau régulièrement arrivé, dans l'ordre réel de leur position au moment du remorquage.
- 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**
- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

**21. PUBLICITE**

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions suivantes : L'organisateur pourra fournir une publicité.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

**Pavillon SRV****23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

**25. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**26. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit :

Un classement dériveurs divers. *Selon le nombre d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit d'établir deux classements. L'un pour les dériveurs dont le rating est inférieur ou égal à 0,934 et un autre pour ceux dont le rating est supérieur à 0,934.*

Un classement dériveurs traditionnels en temps réel

Un classement Cata en temps compensé

Un classement Guépards en temps réel

Un classement Skiff en temps compensé

Il pourra être effectué en sus, par extraction du classement général, un classement pour les 4.000.

*Nota : l'organisateur se réserve le droit de donner un prix supplémentaire, suivant les inscrits et les conditions réelles de la régata.*

**27. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**Le canal VHF de course est le canal VHF 69****Arbitres désignés :**

Président du Comité de course : Luc HOUDET, adjoint Philippe PAQUIER

Président du Jury : Claude PETIT

Commissaire aux résultats : Céline BOLEAT

## ANNEXE « ZONES DE COURSE »

ROND A:

Tout le golfe du Morbihan

**Il est interdit de naviguer dans les parcs à Huîtres**

	<i>BM</i>	<i>PM</i>	<i>Coeff</i>
<i>Samedi 01 Aout :</i>	<i>11H56</i>	<i>18h16</i>	<i>68</i>
<i>Dimanche 02 Aout :</i>	<i>12h47</i>	<i>19h04</i>	<i>75</i>

CANAL VHF : 69